

## Nos commentaires du dernier conseil.

### Les décisions du maire:

Concernant le bail qu'il a signé avec M. Farthoat, il apparaît qu'environ 10 à 12 personnes seront "transférées" dans les 500 m<sup>2</sup> de ce bâtiment. (Service éducation, CCAS, mission technowest, assistante sociale, etc.). Il y aura aussi une salle de réunion de 100 m<sup>2</sup>, un local technique, une zone d'accueil et des sanitaires. Nous pensons que les bureaux seront donc très vastes, environ 25 m<sup>2</sup> par personne !

Nous apprenons au passage que le vieux bâtiment CCAS (qualifié de vétuste et dangereux) ne sera pas détruit mais transformé en salle de réunion. Nous ne savons pas s'il existe, ou non, un projet de réaménagement de l'hôtel de ville. Interrogé sur la part que la mairie occupera dans le bâtiment, il nous est répondu "environ la moitié". Le maire précise que M. Farthoat a proposé que la ville devienne acquéreur du bâtiment (sic)

En plus du coût de location (700 000 €) la mairie va supporter les frais d'aménagement. Premier exemple, la décision du 18 mai 2010 concernant la pose et la fourniture d'appareils de chauffage pour 6827,90 € HT ! (il n'est pas dit si le bâtiment est BBC, ou HQE)

Nous notons que le nombre de marchés passant devant la commission des marchés est en notable diminution, quand les décisions du maire, elles, sont en notable augmentation ...

### Les subventions

Le FCMI n'aurait toujours pas fourni un bilan satisfaisant ni un prévisionnel conforme. L'adjoint aux finances espère obtenir un document "conforme" d'ici la rentrée. Il nous semble que Martignas a alloué 28 000 €, malgré l'insuffisance des documents comptables...

### Recrutements

Pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi, nous sommes tout à fait d'accord.

Pour le chargé de mission du développement économique, nous y sommes opposés. Pourquoi ?

Certes la personne en charge du poste a pris un congé sans solde, et donc la mairie doit faire face à une vacance. Il nous semble qu'un comblement en interne du poste, à niveau égal pouvait permettre d'attendre que l'intercommunalité, dont le développement économique est une compétence obligatoire prenne le relais, puisque cette intercommunalité nous sera imposée dans quelques mois !

Au lieu de cela, le Maire recherche un oiseau rare, multi compétent, polyglotte, omniscient, expert en coopération internationale, assistant social, spécialiste du développement durable, etc.

Nous cotisons à hauteur de 10 000 € à une structure chargée de ce genre de missions, Technowest.

Elle ne semble pas suffire à M. Fergeau, qui ne semble pas accorder non plus, une grande confiance à la structure existante dans la CDC de Cestas-Canéjan !

M. Fergeau nous explique qu'il donne beaucoup de sa personne avec les américains, les allemands, les japonais, les fonds d'investissement anglo-saxons, etc. et qu'il n'en peut mais ! Il a pourtant une très grande expérience de chef d'entreprise (combien de salariés sur la commune ou ailleurs, au fait ?)

### Etablissement Public Foncier Local:

C'est une tentative de main mise sur le foncier pour mener à bien des projets immobiliers dissimulés sous de grands mots. Une ZAC (40 ha) ? Une centrale photovoltaïque prévue sur des terrains privés ? Des logements sociaux en veux tu en voilà ? (au-delà des 20% exigés par la loi d'ici 2020). Nous vous laissons lire les déclarations de M. Hervé Seyve et la presse du 4 juin sur nos rubriques.

### Centrale Photovoltaïque

Point retiré de l'ordre du jour pour "cause d'incertitude du financement des collectivités publiques" (sic), nous ne pouvons en dire plus. Nous nous demandons en quoi le financement des collectivités a un quelconque rapport avec un projet strictement privé.